



Fin de contrat sans lettre AR

Par **brimag**, le **20/12/2015 à 13:15**

Monsieur rnAyant au depart signe un CDD allant de 01.12.2015 au 15.04.2016,j'ai étai mise en conge le 14.12 car la date calendaire d'essai était celle ci, à ce jour je suis toujours en attente de la lettre AR.rnQue dois-je faire ?

Par **morobar**, le **20/12/2015 à 17:05**

Bonjour,rnVotre message est peu clair, c'est le moins qu'on puisse dire.rnJ'ai compris que vous aviez signé un CDD du 01/12/2015 au 15/04/2016, avec une période d'essai échue le 14/12.rnVous n'avez pas été mise en congé ni licenciée, mais fait l'objet d'une rupture de période d'essai.rnIl n'est pas prévu une forme quelconque de notification.rnL'employeur était censé vous remettre la documentation de fin de contrat et c'est tout.rnVous allez donc le contacter et demander la mise à disposition de ces documents, qui sont quérables, afin d'aller les récupérer chez lui (attestation pole-emploi, bulletin de salaire, certificat de travail...).